

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 08 décembre 2020

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Clémence GESLAIN – Berthe-Ange LAUDET – Céline MITHIEUX – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Thierry DUBOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Luis-Michel RODRIGUEZ – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN

Excusés :

Eva CAPIZZI donne pouvoir à Claire PRESCHOUX
Benoît CHIRON donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Cyril MONIOT donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Fabien OLKOWICZ donne pouvoir à Isabelle GEINDRE
Laurent TOCHON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Luis-Michel RODRIGUEZ**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
- à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 12 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Écoles maternelle et élémentaire :

- Allocation fournitures scolaires 2020/2021

Olivier Marmet rappelle que comme chaque année, il convient de fixer l'allocation pour fournitures scolaires des deux écoles, maternelle et élémentaire. Compte-tenu des conditions sanitaires, la commission vie scolaire a échangé par mail, elle propose de maintenir, comme les années précédentes, le montant de 44€/élève, ce montant étant jugé très satisfaisant par le corps enseignant. Pour mémoire, l'école maternelle compte 80 élèves et l'école élémentaire 134 soit 214 élèves X 44€ = 9416€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une allocation fourniture scolaire de 44 € par élève, soit 9416 € pour l'année 2020/2021.

• Dotations globalisées 2020/2021

Olivier Marmet explique que la demande de l'école maternelle s'élève à 4710 € pour 80 élèves contre 4610 € pour 78 élèves en 2019/2020 : elle concerne essentiellement des sorties ski, des sorties nature avec matériel adéquat puisque l'école maternelle développe cette année un projet nature. La demande de l'école élémentaire s'élève quant à elle à 7005€ pour 134 élèves contre 7131 € en 2019/2020 pour 131 élèves : elle concerne un projet musique et essentiellement des sorties piscine, ski de fond, une sortie en Chartreuse et une à Lyon.

Olivier Marmet rappelle que la commission vie scolaire propose d'attribuer aux deux écoles les dotations demandées. Quant à la demande de subvention pour les rencontres USEP, elle reste, comme ces dernières années de 1000 €.

Laurence Francart demande ce que deviennent les dotations non utilisées par les écoles.

Réponse : le règlement se fait uniquement sur facture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les dotations globalisées d'un montant de 4710 € pour l'école maternelle pour 80 élèves et de 7005 € pour l'école élémentaire pour 134 élèves pour l'année 2020/2021.

2. Présentation du rapport 2019 de la politique de la ville de Grand Chambéry

Madame le Maire rappelle que la loi du 21/2/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, prévoit dans les communes et EPCI signataires d'un contrat de ville, la présentation à leur assemblée délibérante d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville. Jacob-Bellecombette fait partie du dispositif « politique de la ville » au titre du quartier du Corbelet, ciblé comme quartier en veille.

Le rapport de présentation, reçu par les conseillers municipaux en amont, est projeté et discuté en séance. Il présente les principales orientations du Contrat de ville, l'évolution

de la situation dans les quartiers prioritaires, les actions menées au bénéfice des habitants en 2019, les pistes de travail 2021/2022 et les finances 2019.

Madame le Maire rappelle les objectifs de ce contrat et les communes qui sont concernées. Elle précise que le dispositif des correspondants de nuit rentre dans ce cadre tout comme la requalification du Square Franchet d'Esperey, le projet CitésLab dédié aux jeunes en recherche d'emploi.

3. Décision modificative n°2

Bruno Stellan informe les conseillers de la nécessité de prendre une décision modificative. Elle concerne les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui sont énoncées en séance. Une prime exceptionnelle de gestion de crise d'un montant maximum de 500 € a été versée à certains agents qui ont été sollicités durant le 1^{er} et/ou le 2^{ème} confinement. A noter, les arrêts liés à la COVID-19 et les ASA, autorisations spéciales d'absence, n'ont pas été déduits : la prime annuelle a été versée en totalité pour les agents concernés.

Brigitte Bochaton en profite pour renouveler ses remerciements aux animateurs qui se sont mobilisés et ont permis la mise en œuvre du dispositif de non-brassage des élèves et leur répartition en groupes de couleurs ; dispositif qui n'a jamais été supprimé, même lorsque les protocoles sanitaires avaient été allégés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 d'un montant de 15 000 € prélevés de la section de fonctionnement (chapitre 022 « dépenses imprévues ») et versés au chapitre 012 « frais de personnel » afin de faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire en matière de gestion du personnel.

4. Présentation du rapport d'activités 2019 de Grand Chambéry

Brigitte Bochaton demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance des différents rapports de 2019, s'il y a des questions particulières et s'il y a besoin de revoir tous les rapports. Les conseillers municipaux préfèrent un échange dans la salle.

Madame le Maire conseille aux nouveaux élus de prendre connaissance du rapport d'activités général car ce document permet de mieux découvrir les différentes compétences de l'agglo.

Antoine Fatiga demande s'il existe un rapport spécifique sur les transports, comme les autres années.

Brigitte Bochaton répond que la commune n'a reçu que ces documents et se renseignera.

5. Tarifs 2021 : locations de salles municipales, droits de voirie, concessions au cimetière

Claire Preschoux rappelle que, comme chaque année, il convient de fixer les tarifs communaux. Compte-tenu de la crise sanitaire, la commission vie associative a échangé par mail ; elle propose de maintenir pour 2021 les mêmes tarifs qu'en 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs communaux en 2021 pour les locations de salles municipales, droits de voirie, concessions au cimetière.

Antoine Fatiga demande si en l'absence de location des salles, il y a une perte significative de revenus pour la commune.

Bruno Stellian annonce que la commission finances prépare un détail sur les effets de la COVID-19 au niveau des finances. En ce qui concerne les locations, il y a moins de rentrées mais en contrepartie, moins de charges également. L'étude est en cours.

6. Mise en place d'un plan de formation mutualisé avec le Centre de Gestion de la Savoie

Bruno Stellian explique que les employeurs territoriaux ont l'obligation de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité. Un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire (en Savoie : les territoires d'Arlysère ; Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard ; du Voironnais, Cœur de Chartreuse ; du bassin Chambérien ; de Maurienne et de Tarentaise) ouvert pour la période 2020-2022.

Bruno Stellian expose que l'un des objectifs de cette démarche mutualisée consiste notamment à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur. Le comité technique du CDG73 ayant émis, le 24 septembre 2020, un avis favorable aux plans de formation mutualisés du bassin Chambérien, de la Maurienne et de la Tarentaise, il est dès lors possible pour la collectivité d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé (PFM) du territoire du Bassin Chambérien, tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu en début d'année 2020 auprès des employeurs territoriaux. L'avis du comité technique est réputé avoir été donné le 24 septembre dernier, il n'a donc pas besoin d'être saisi à nouveau.

Brigitte Bochaton précise que pour la commune c'est environ 20 formations par an et les formations proposées par le CNFPT représentent environ 80 % de nos formations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à mettre en place le plan de formation mutualisé proposé par le Centre de Gestion de la Savoie tel qu'il a été envoyé aux conseillers municipaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

7. Suppression d'un poste d'adjoint administratif et modification du tableau des effectifs

Bruno Stellan explique que lors du dernier conseil municipal, un poste d'adjoint administratif avait été créé pour l'arrivée de la nouvelle comptable, Katell, afin de permettre un tuilage sur ce poste pivot. Cette période étant maintenant terminée, il nous faut supprimer le poste de l'ancienne comptable, Mireille, qui est maintenant partie en retraite.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la suppression d'un poste d'adjoint administratif et de la modification du tableau des effectifs en conséquence.

8. Questions diverses

- **Brigitte Bochaton** répond aux 2 questions d'**Antoine Fatiga** :

Concernant la ligne électrique ou téléphonique à terre sur la route des Entremonts, **Madame le Maire** répond qu'Orange déploie la fibre sur Montagnole et qu'ils ont confié la pose de nouveaux supports métalliques à Eiffage. Des poteaux bois ont été sectionnés et remplacés par des supports métalliques, car les bois n'allaient pas supporter la charge des câbles. Des réhausses ont été installées sur des poteaux bois. Nicolas s'est rendu sur place et a signalé à Orange le câble restant.

Concernant le poteau dans le pré en dessous de la ferme Tochon, la société a déjà été contactée, c'est un terrain privé. Le service technique va cependant faire une relance.

- **Antoine Fatiga** fait un compte-rendu de la commission mobilité qui s'était déroulée en visioconférence. 76 inscrits, 45 présents. 2 diaporamas ont été présentés : il serait bien de les récupérer pour les transmettre aux conseillers municipaux. **Antoine Fatiga** rappelle que les transports ont un budget autonome, il n'y a pas d'abondement depuis le budget général. Le nombre de bus est maintenant revenu à la normale. L'opérateur est Kéolis Chambéry. Un débat a eu lieu sur le tarif à 1 € la journée jusqu'à la fin de l'année suivi de nombreuses interventions sur les vélos (le nombre de places à la vélostation diminue, il reste 1/3 des 372 places environ), sur la sécurité au sein des bus. Un comité des partenaires va être mis en place. Pour rappel, c'est bien la région qui est l'autorité organisatrice en matière de transports, même si elle délègue certaines de ses missions.

Laurence Francart ajoute qu'il a été proposé de faire un bus direct depuis La Ravoire pour rejoindre le centre-ville. Et de manière générale, d'augmenter le nombre de lignes directes pour rejoindre le centre-ville. Elle ajoute qu'un autre point avait été soulevé : mettre plus d'argent sur la sécurisation des pistes vélos.

Brigitte Bochaton précise que si la commune reçoit les comptes-rendus des différentes commissions de Grand Chambéry, ils seront diffusés aux conseillers.

Laurence Francart précise qu'un compte-rendu de commission doit aussi arriver sur les TEPOS, territoires à énergie positive.

Départ de **Julien Bourgeois** à 19h55.

- **Brigitte Bochaton** reparle de la campagne de dépistage proposée par la Région. Plusieurs interventions se succèdent sur les arguments qui ont justifié la décision de ne pas faire ce dépistage préalablement envisagé le week-end du 18-19-20 décembre. Il a par exemple été évoqué que l'expérience de ce genre de dépistage avait donné lieu à un certain relâchement chez les personnes testées négatif, ou encore qu'il était plus efficace de ne se faire tester qu'avec la présence de premiers symptômes et qu'il était préférable de faire plutôt de la communication sur les lieux de dépistage déjà existants.

Franck Egard fait un point sur la santé mentale des français pendant cette crise et alerte sur un possible effet boomerang. Christine Giez est chargée de se renseigner sur la chaîne d'action lorsque la commune a connaissance de personnes en détresse morale et de rechercher les outils disponibles en lien avec **Claire Preschoux**.

- **Claire Preschoux** recense les volontaires pour la distribution des colis aux seniors. Un planning sera préparé dès la semaine prochaine. Des masques en tissus seront ajoutés aux colis.

Claire Preschoux signale que la Banque Alimentaire a un nouveau point relais à La Clairière au Biollay, au Foyer des Jeunes Travailleurs, plus près des jacobins. Il est ouvert à tous les volontaires qui souhaitent prêter main forte. Un article est en préparation pour le prochain Echo des Cascades afin de sensibiliser des bénévoles jacobins. La commune a pris l'engagement d'accompagner cette association sur le plan financier si besoin.

- **Isabelle Geindre** fait un point sur la communication avec la présentation du nouveau site Internet et remercie à **Séverine Suchère** pour son investissement ; et un autre point sur l'adaptation des Vœux à la population au regard de cette année particulière avec la réalisation d'une vidéo.

- Cette année, au vu du contexte sanitaire et des mesures qui ont été prises pour protéger les enfants et les encadrants, les élus ne seront pas invités au repas de Noël de La Dorade afin de permettre de maintenir la distanciation sociale.

- **Pierre-Louis Besson** informe que des billets de tombola pour le Téléthon sont mis à disposition.

- **Antoine Fatiga** soulève la question du parking Ravet avec la prolongation du contrat DSP (délégation de service public) d'un an et l'augmentation du tarif. Il souligne que même si la concertation a été menée, revenir au point de départ du projet avec des surcoûts c'est un point négatif qui met à mal la crédibilité de ces élus qui ont mené la concertation.
Antoine Fatiga reparle de la carrière Vicat et demande si leurs représentants comptent venir comme ils l'avaient proposé.
Brigitte Bochaton se renseigne et tiendra le conseil municipal au courant.

- **Mathias Leblois** fait part des remerciements des commerçants pour les sapins de Noël. Il signale des problèmes de stationnement au niveau de la pharmacie/coiffeuse/esthéticienne et pose la question des places réservées.
Madame le Maire confirme la position initiale de la Mairie : pas de places réservées. Une étude sera faite par Axel sur l'intérêt de démarrer la zone bleue dès 8h plutôt que 8h30, comme actuellement, sachant cependant qu'il existe un turnover des voitures.

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance.